

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 11 novembre 2013 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers et madame la conseillère: Jean-Yves Pagé, Serge Villeneuve, Claude Joubert, Michel Bergeron, Serge Gauthier et Françoise Giroux.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Rioux.

Est également présente : Mireille Dupuis, secrétaire d'assemblée.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 septembre 2013 et de l'assemblée extraordinaire du 23 septembre 2013.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
  - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
  - 6.2 De l'inspecteur municipal
  - 6.3 Du directeur des incendies
  - 6.4 Du maire – Voir feuille de plénière
  - 6.5 Des conseillers, conseillère
7. Finances
  - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 9143 à 9162 au montant de 176 220.67 \$ et les prélèvements numéro 1070 à 1085 au montant de 4 920.80 \$, adoption des comptes à payer au 30 septembre 2013 au montant de 30 638.24 \$ et des salaires payés pour un montant de 16 942.27 \$.
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
11. Résolutions
  - 11.1 Dépôt des indicateurs de gestions 2012.
  - 11.2 Utilisation des locaux en 2013-2014 pour la Cuisine Partage.
  - 11.3 Don de 200 \$ à la Fabrique St-Fidèle pour leur 100<sup>e</sup> anniversaire.
  - 11.4 Acceptation des primes de comité des membres du conseil – juillet, août et septembre 2013.
  - 11.5 Paiement de la facture # 1292 à Mécanique Gilbert Céré.
  - 11.6 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Demande municipalité de Fassett – lots 49-p, 50-p et 51-p utilisation à une fin autre que l'agriculture, aliénation et lotissement.
  - 11.7 Conditions ministérielles visant la levée d'une servitude de non-accès sur les routes appartenant au Ministère des Transports du Québec.
12. Varia
  - 12.1 Souper des employés.

13. Questions posées par les membres

14. Levée de l'assemblée

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire, Michel Rioux, déclare l'assemblée ouverte à 19h38.

**2013-10-144**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Françoise Giroux que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**2013-10-145**

**Approbation du procès-verbal du 9 septembre 2013**

Il est proposé par Yvon Lambert que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 septembre 2013 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**2013-10-146**

**Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2013**

Il est proposé par Yvon Lambert que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 23 septembre 2013 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

► **PAROLE À L'ASSISTANCE**

► **RAPPORT**

- **De l'inspecteur en bâtiment**

Lecture du rapport de l'inspecteur

- **De l'inspecteur municipal**

Réparer les problèmes d'eau des entrées sur les rues Lalonde et Kemp.

Mettre du sable autour des jeux au parc.

Mesure des boues au bassin d'eaux usées avec Benoit Benoit.

Préparer le terrain et le chemin pour la foreuse et le nettoyage du puits.

Beaucoup de réparation sur le camion à ordures et recyclage.

- **Du directeur des incendies**

11 sept. Assemblée des directeurs à Montpellier.

11 sept. Incendie de chalet dans la montagne au 505, rue Principale.  
6 pompiers de Fassett présents plus Montebello.

20 sept. Feu de broussaille sur la rue Desjardins à Bonsecours.  
Appel qui fut annulé. 8 pompiers de Fassett présents.

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

- 27 sept. Alarme incendie au 450, Côte Angèle à l'usine d'eau potable de Montebello. 4 pompiers de Fassett présents.
- 30 sept. Accident impliquant deux voitures et un orignal. Une voiture en flamme avec un blessé. 5 pompiers de Fassett présents.

- **Du maire**

Voir feuille de plénière.

- **Des conseillers**

Voir rapport.

**2013-10-147**

**Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 30 septembre 2013 et des salaires payés pour un montant de 16 942.27 \$**

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-09-2013 AU 30-09-2013) payés par les chèques numéros 9143 à 9162 au montant de 176 220.67 \$ ainsi que des prélèvements automatiques numéro 1070 à 1085 pour un montant de 4 920.80 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Salaires du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2013 : 16 942.27 \$.

Adopté à l'unanimité.

**Certificat de fonds suffisants**

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

\_\_\_\_\_  
Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Aucune.

► **SUIVI DES DOSSIERS**

**2013-10-148**

**Dépôt des indicateurs de gestion 2012.**

ATTENDU QUE la Directrice générale dépose les Indicateurs de gestion 2012;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett approuve tel quel le document présenté.

Adopté à l'unanimité.

**2013-10-149**

**Utilisation des locaux en 2013-2014 pour la Cuisine Partage.**

Il est proposé par Claude Joubert et résolu ;

QUE le Conseil municipal de Fassett mette à la disposition de l'Alliance Alimentaire la cuisine du Centre communautaire pour les activités de la Cuisine Partage pour l'année 2013-2014.

Adopté à l'unanimité.

**2013-10-150**

**Don de 200 \$ à la Fabrique St-Fidèle pour leur 100<sup>e</sup> anniversaire.**

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett accorde un don de 200 \$ à la Fabrique St-Fidèle de Fassett pour l'organisation de leur 100<sup>e</sup> anniversaire.

Adopté à l'unanimité.

**2013-10-151**

**Acceptation des primes de comité des membres du conseil – juillet, août et septembre 2013.**

ATTENDU QUE les membres du conseil doivent participer à des réunions de travail de comités autres que celles des réunions mensuelles et extraordinaires;

En conséquence,

Il est proposé par Claude Joubert et résolu ;

QUE le Conseil municipal de Fassett accepte de payer le montant de 420.00\$ pour des primes payables aux membres du conseil pour les réunions autres que les réunions mensuelles et extraordinaires du conseil pour les mois de juillet, août et septembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

**2013-10-152**

**Paiement de la facture # 1292 à Mécanique Gilbert Céré.**

Il est proposé par Françoise Giroux et résolu ;

QUE le Conseil municipal de Fassett autorise la Directrice générale à payer la facture # 1292 à Mécanique Gilbert Céré au montant de 4 444.48 \$ taxes en sus, pour la réparation de la pompe à gaz et le seal de l'injecteur sur le camion à ordures et recyclage.

Adopté à l'unanimité.

**2013-10-153**

**Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Demande municipalité de Fassett- lots 49-p, 50-p et 51-p- utilisation à une fin autre que l'agriculture, aliénation et lotissement.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire soumettre une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec sur une partie des lots 49, 50 et 51 au cadastre de la Paroisse de Notre- Dame- de- Bonsecours, pour une utilisation à une fin autre que

l'agriculture, aliénation et lotissement, soit à des fins commerciales, plus spécifiquement pour une station-service, un dépanneur et de la restauration une superficie approximative de 70,200 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le groupe DBSF, en janvier 2007, a produit un rapport au sujet d'un plan de relance économique; et qu'une des actions proposées est d'attirer une partie de l'achalandage des véhicules sur l'autoroute 50, à transiter par l'entremise de la Montée, jusqu'au noyau villageois, ainsi que sur la route 148, dès leur entrée dans la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Papineau a adopté le RCI 135-2013 ayant pour effet créer un corridor, à l'est de la Montée Fassett, pour les fins d'une vocation commerciale;

CONSIDÉRANT QUE la création de cette zone commerciale aura un impact majeur, avec une signalisation adéquate sur le site du terrain visée par la présente demande, de permettre aux commerces de la route 148 de se faire connaître, dès l'entrée dans notre région des touristes et autres utilisateurs de l'autoroute 50, cela en empruntant la route 148, et ainsi amoindrir les effets négatifs de la récente ouverture de l'autoroute 50 sur les activités commerciales présentes sur la dite route 148;

CONSIDÉRANT QUE le noyau villageois, à l'intérieur de la zone commerciale, sur la rue Principale est occupé entièrement;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de résolution d'appui des trois municipalités situées sur la route 148, immédiatement à l'ouest de la municipalité de Fassett, incluant un appui favorable de la chambre de commerce de la Petite-Nation, démontre sans équivoque une concertation régionale sur la nécessité de faire profiter de la venue de l'autoroute 50, et de dynamiser le développement économique des différents noyaux villageois de l'ensemble de ces municipalités;

En conséquence,

Il est proposé par Yvon Lambert et résolu ;

QUE le conseil municipal soumette cette demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec essentielle à la vitalité économique de la municipalité de Fassett, et des municipalités avoisinantes de la route 148;

ET QUE Pierre Villeneuve, Inspecteur en bâtiment et en environnement, soit mandaté à présenter cette dite demande d'autorisation;

Adopté à l'unanimité.

**2013-10-154**

**Conditions ministérielles visant la levée d'une servitude de non-accès sur les routes appartenant au Ministère des Transports du Québec.**

CONSIDÉRANT QUE l'une des conditions visant la levée d'une servitude de non-accès aux routes appartenant au ministère des Transports du Québec, le ministre des Transports du Québec exige une contribution financière du requérant;

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

- CONSIDÉRANT QUE le montant de cette contribution financière est calculée notamment en regard de la valeur estimée du terrain, suite à l'aménagement d'un accès à une route relevant du ministère des Transports;
- CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle ne tient pas compte de la capacité de payer du requérant;
- CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle compromet la mise sur pied de projets porteurs pour les collectivités;
- CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle nuit à la relève entrepreneuriale;
- CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle est un obstacle au développement économique du Québec ;

En conséquence,

Il est proposé par Claude Joubert et résolu ;

QUE la Municipalité de Fassett demande au ministre des Transports du Québec, dans les conditions qui lui sont discrétionnaires en vertu de la Loi sur la Voirie, de ne pas tenir compte de la plus-value estimée des sites, suite à l'aménagement d'accès aux route du ministère des Transports du Québec, dans l'évaluation définissant la contribution financière exigée aux requérants en vue de la levée de servitudes de nonaccès auxdites routes.

Adopté à l'unanimité.

**Varia**

Souper des employés samedi le 30 novembre 2013.

**Question posées par les membres.**

**2013-10-155**

**Levée de l'assemblée**

20h33 Il est proposé par Françoise Giroux que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

---

**Michel Rioux**  
Président d'assemblée

---

**Diane Leduc**  
Directrice générale